

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président-Directeur-Général

CENTRE HAVRAIS DE DISTRIBUTION REGLEMENTEE

Société Anonyme au capital de 1 000 000 F

Siège social : Route de la Plaine
76700 ROGER VILLE

RECEVUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉCRET DU 28/10/99
RCS 94B170... A1813

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le vendredi 25 juin à 15 heures, Messieurs les Administrateurs se sont réunis en Conseil dans les bureaux de SOGESTROL, Route de la Chimie à Gonfreville l'Orcher, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Démission du Directeur Général et nouvelle organisation,
- Révision du budget 1999,
- Questions diverses.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Alexandre MONGELLAZ	Président Directeur Général
- Monsieur Michel DAVAL	Administrateur
- Monsieur Gérard PERRIN	Administrateur
- Monsieur Pascal GIRARDET	Administrateur
- La société DAHER représentée par M. Lafitte	Administrateur
- Maison JAMEIN SA représentée par M. Roussel	Administrateur
- Transports BUFFARD représentés par M. Benard	Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre MONGELLAZ.

Le Président constate que plus de la moitié des Administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Après lecture, le procès-verbal de la précédente séance du 2 mars 1999 est approuvé à l'unanimité.

II – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL ET NOUVELLE ORGANISATION

M. Thomas Bernard qui était détaché de Daher comme directeur de dépôt à quitter la société Daher en avril 1999.

De ce fait CARE se trouvant de nouveau désorganisé, il a été décidé que SOGESTROL prendrait en main la destinée de CARE.

Dans ce contexte, M. Daniel Benard, Directeur Général, demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Il remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui a témoignée et assure la continuité de son implication forte dans CARE.

Le Président propose au Conseil de nommer Monsieur Christian Vermillon en qualité de Directeur Général.

M. Vermillon sera investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

M. Vermillon remercie le Conseil et déclare accepter ces fonctions.

Puis, il présente la nouvelle organisation basée sur une assistance forte de SOGESTROL.

III – REVISION DU BUDGET 1999

Le Président présente le budget révisé pour 1999. Les résultats à fin mai confortent l'hypothèse d'un chiffre d'affaires de 4 015 kF. La nouvelle réorganisation devrait permettre une réduction des dépenses. Le résultat brut est estimé à – 760 kF.

Le Conseil prend note que ce budget ne tient pas compte d'une réduction possible de la redevance portuaire.

IV - QUESTIONS DIVERSES

- **Assistance SOGESTROL**

La société SOGESTROL mettra à la disposition de CARE à partir du 1^{er} septembre 1999 un responsable commercial (M. Grégoire MAYAUD) ainsi qu'une assistance opérationnelle et poursuivra la tenue des documents administratifs et financiers.

SOGESTROL percevra en rémunération de cette assistance la somme de 500 000 F. Cette convention sera portée à la connaissance de notre Commissaire aux Comptes dans le cadre de l'article 101.

La convention antérieure relative à l'assistance administrative de 20 000 F est quant à elle annulée.

- **Recapitalisation de CARE**

Dans le cadre de l'article 241 de la loi du 24 juillet 1966, il est nécessaire d'envisager une opération sur le capital de CARE.

Le Président se rapprochera du Commissaire aux Comptes afin d'en préciser les modalités et proposera une procédure au prochain Conseil. L'objectif principal est d'établir le capital de CHDR à 250 000 F.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR